



## PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES 2022-25 VERSION RÉSUMÉE

Rôle	Titre/Position
Auteur	NTRospective Consultancy BV
Propriétaire	Cheffe Service Performance Sociale et Relations Communautaires

### APPROBATION DU DOCUMENT

Rôle	Titre/Position	Signature	Date
Valideur	Directeur HSECQ		
Approbateur	Directeur Général		

### CONTRÔLE DE DOCUMENT

Version	Date	Détails des Modifications	Majeure / Mineure
00	2016/09/30	Version originale	S/O
Rev-01	2020/06/05	Changements pour refléter les impacts sociaux de l'Accord Multi-Utilisateurs et la mise à jour du PEPP	Majeure
Rev-02	2023/10/05	Révision du PEPP 2022-2025	Majeure

	<b>PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES 2022-25 VERSION RÉSUMÉE</b>	<b>Date:</b> 2023/10/05	<b>Imprimé:</b>
	<b>Doc. Ref.:</b> D390-SOC-PLN-005_EN_V00_Rev2	<b>Page No.</b>	<b>1 of 21</b>

ACRONYMES.....	3
1. INTRODUCTION .....	5
2. DESCRIPTION DU PROJET.....	6
2.1 Résumé des opérations de la CBG .....	6
2.2 Projet et activités de la CBG contemplés par le SEP 2022-25 .....	7
2.3 Vue d'ensemble des communautés directement impactées.....	8
2.4 Risques et impacts du projet CBG .....	9
3. CADRE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES.....	9
3.1 Exigences de l'état Guinéen .....	9
3.2 Normes de performance SFI .....	9
3.3 Valeurs sous-jacentes .....	10
4. PARTIES PRENANTES DE LA CBG .....	10
4.1 Identification des parties prenantes.....	10
4.2 Cartographie des parties prenantes .....	11
5. PROGRAMME D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES .....	11
5.1 Activités d'engagement des parties prenantes réalisées à date.....	11
5.2 Objectifs du SEP 2022-25.....	12
5.3 Activités d'engagement des parties prenantes planifiées .....	12
5.4 Thématiques couvertes par les activités d'engagement des parties prenantes.....	13
5.5 Niveaux, méthodes, fréquence et autres considérations pour un engagement efficace des parties prenantes.....	13
5.6 Considérations spéciales pour l'engagement au niveau communautaire...	14
6. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES .....	15
7. PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES AU SUIVI ENVIRONNEMENTAL	17
8. RESSOURCES.....	17
9. DOCUMENTATION, SUIVI ET REPORTING .....	18

## ACRONYMES

ADREMGUI	Association pour le Développement Rural et l'Entraide en Guinée
AJDEF	Assistance Justice aux Droits des Enfants et Femmes
AJK	Association des Jeunes pour le Développement de Karkadé
ALD	Accord pour le Développement Local
AMC	Alliance Mining Commodities
AMR	Alliance pour une Exploitation Minière Responsable
AMU	Accord Multi-Utilisateurs
CBG	Compagnie des Bauxites de Guinée
CCEJ	Conseil Consultatif pour les Enfants et les Jeunes
CDM	Société de Développement Minier (Chine)
CECI	Centre de Recherche et de Coopération Internationale
CECIDE	Centre du Commerce International pour le Développement
CEFACAM	Centre d'Encadrement et de Formation Amie Camara
CEFAD	Centre de Formation et d'Appui au Développement
COBAD	Compagnie de Bauxite et d'Alumine de Dian Dian
CRC	Coordonnateur des Relations Communautaires
CSRC	Conseillère Sectorielle en Relations Communautaires
EIES	Évaluation de l'impact Environnemental et Social
GAC	Société d'Alumine de Guinée
GRC	Gestionnaire des Relations Communautaires
HSECQ	Santé, Sécurité, Environnement, Communauté et Qualité
INASP	Réseau International pour la Mise à Disposition des Publications Scientifiques
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MTPA	Millions de Tonnes par An
NP	Normes de Performance
PCR	Politique Cadre de Réinstallation

PEP	Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGSRF	Plan de Gestion de la Sécurité Routière et Ferroviaire
PH	Personnes Handicapées
PRIDE	Programme Intégré pour le Développement de l'Entreprise
PRMS	Plan de Restauration des Moyens de Subsistance
RC	Relations Communautaires
RTG	Radio et Télévision Guinéenne
SFI	Société Financière Internationale
SRC	Surintendant des Relations Communautaires
SYDEV	Synergies et Développement
TPE	Très Petites Entreprises
VFG	Violence Fondée sur le Genre

## 1. INTRODUCTION

Ce document est une version résumée du Plan d'engagement des parties prenantes 2022-2025 (PEP) (D390-SOC-PLN-005) préparé pour la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG), une entreprise minière de bauxite détenue conjointement par le gouvernement de la Guinée et Halco Mining (une coentreprise d'Alcoa, Rio Tinto et Dadco).

Les principaux objectifs du résumé du PEP sont de donner un aperçu des parties prenante identifiées, des activités d'engagement passées réalisées, des activités d'engagement des parties prenantes prévues pour la période 2022-2025, des responsabilités en matière d'engagement des parties prenantes et du suivi et reporting sur les progrès réalisés dans l'engagement des parties prenantes.

Le PEP est pleinement aligné sur les exigences légales du gouvernement guinéen et sur les bonnes pratiques industrielles internationales (GIIP), telles qu'établies par les normes de performance de l'IFC en matière de durabilité environnementale et sociale (2012).

Le PEP est organisé en huit chapitres, résumés dans cette version :

Le Chapitre 1 introduit le PEP de la CBG 2022-2025 et ses thématiques.

Le Chapitre 2, "Description du projet", fait la revue des activités de l'entreprise ainsi que les risques et les impacts potentiels sur les communautés directement impactées concernées par le PEP.

Le Chapitre 3, "Cadre de l'engagement des parties prenantes", décrit les exigences de l'entreprise en matière d'engagement des parties prenantes en vertu de la législation guinéenne et de la conformité aux normes de performance de l'IFC. Il décrit également les valeurs de la CBG en matière d'engagement des parties prenantes.

Le Chapitre 4, "Parties prenantes de la CBG", présente le processus de l'entreprise pour identifier et cartographier ses parties prenantes externes afin de déterminer le niveau d'engagement à adopter avec chacune d'elles.

Le Chapitre 5, "Programme d'engagement des parties prenantes de la CBG", décrit les objectifs, les activités menées à ce jour et prévues, les thématiques, les méthodes, le niveau et la fréquence de l'engagement des parties prenantes.

Le Chapitre 6, "Mécanisme de gestion des plaintes", résume le processus du mécanisme de règlement des plaintes et la méthode de sa vulgarisation dans les communautés.

	<b>PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</b> <b>2022-25</b> <b>VERSION RÉSUMÉE</b>	<b>Date:</b> 31/01/2024	<b>Printed:</b>
	<b>Doc. Ref.:</b> D390-SOC-PLN-005_EN_V00_Rev2	<b>Page No.</b>	<b>5 of 21</b>

Le Chapitre 7, "Participation des parties prenantes à la surveillance environnementale", décrit la manière dont les représentants de la communauté seront inclus dans le processus de surveillance environnementale.

Le Chapitre 8, « Ressources et responsabilités », décrit la documentation, la méthodologie de surveillance et de reporting, y compris les résultats et indicateurs de performance du PEP.

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

### 2.1 Résumé des opérations de la CBG

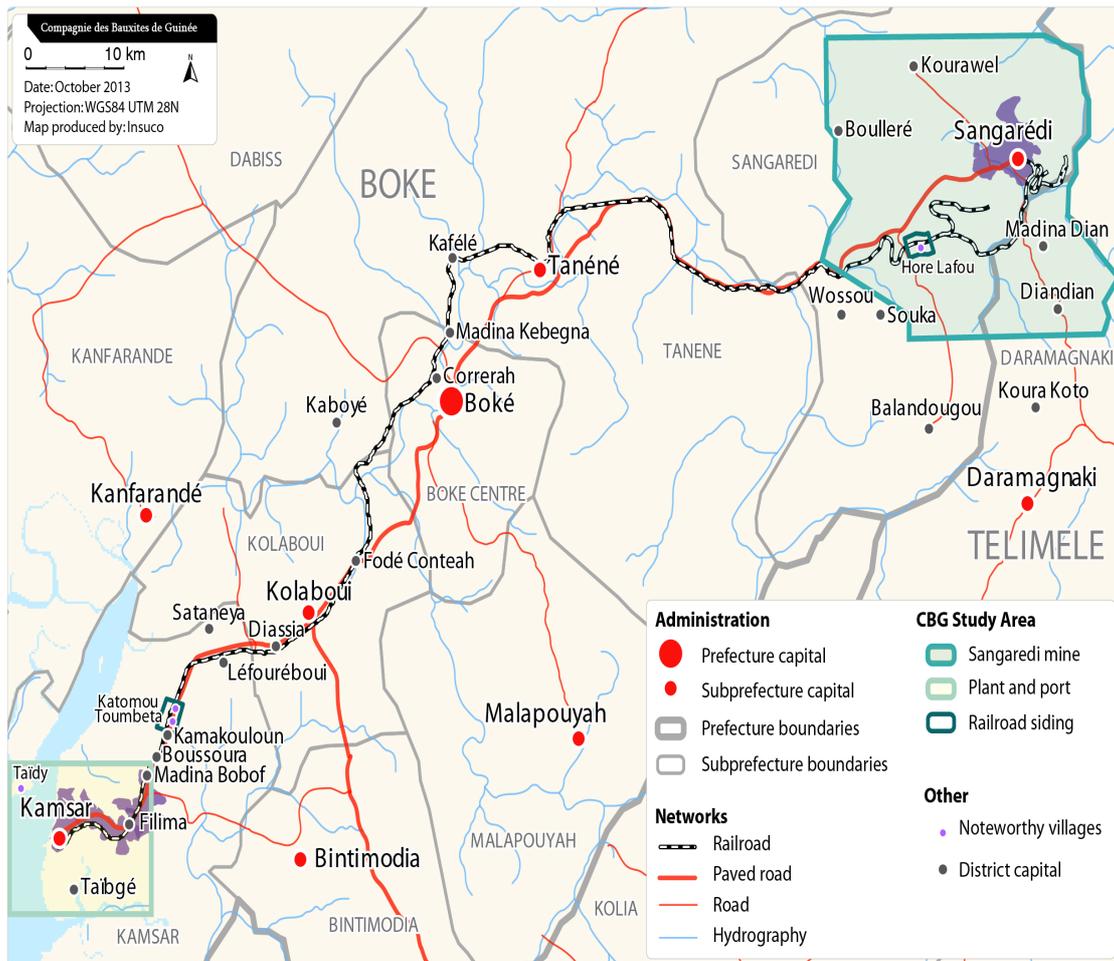
CBG est une société minière de bauxite détenue conjointement par le gouvernement guinéen et Halco Mining (un consortium composé d'Alcoa, Rio Tinto et Dadco), qui est un producteur actif de bauxite en Guinée depuis 1973. CBG extrait du minerai de bauxite dans la région de Sangarédi, dans l'ouest de la Guinée, et transporte le minerai par rail jusqu'à ses installations de Kamsar, où la bauxite est broyée, séchée, stockée et expédiée. Suite à l'achèvement du projet d'expansion de la CBG, qui a nécessité l'augmentation de la production minière à Sangarédi, l'ajout de nouvelles infrastructures à l'usine de traitement de Kamsar et l'augmentation de la capacité et de la fréquence du trafic ferroviaire sur le corridor entre les deux sites, la CBG dispose actuellement d'une capacité de production de 18,5 millions de tonnes par an (MPTA). Dans le cadre du projet d'expansion, la CBG a entrepris une étude d'impact environnemental et social (EIES) et a élaboré plusieurs plans pour gérer les impacts environnementaux et sociaux du projet.

La CBG, la GAC (Guinea Alumina Project) et la COBAD (Compagnie de Bauxite et d'Alumine de Dian-Dian) modernisent actuellement la capacité de la ligne ferroviaire de Boké pour accueillir le tonnage supplémentaire provenant de l'expansion de la CBG et de la production des deux autres entreprises utilisatrices. Une EIES a également été réalisée pour étudier les impacts environnementaux et sociaux de ce projet<sup>1</sup>.

Figure 1. Overview des zones d'opération de la CBG

<sup>1</sup> Les EIES produites pour les projets de la CBG ont été dûment divulguées aux parties prenantes concernées (pour plus d'informations, veuillez consulter la section 5.1).

	<b>PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</b> <b>2022-25</b> <b>VERSION RÉSUMÉE</b>	<b>Date:</b> 31/01/2024	<b>Printed:</b>
	<b>Doc. Ref.:</b> D390-SOC-PLN-005_EN_V00_Rev2	<b>Page No.</b>	<b>6 of 21</b>



## 2.2 Projet et activités de la CBG contemplés par le SEP 2022-25

Les activités d'engagement pour la période 2022-25 couvriront les projets actuels et nouveaux associés aux activités minières, ferroviaires et portuaires de la CBG<sup>2</sup>.

Les projets en cours sont, entre autres, les activités minières en cours à Sangarédi et Daramagnaki, les LRP en cours, les activités ferroviaires en cours le long du corridor Sangarédi-Kamsar, les activités dans la zone du port de Kamsar etc.

Les projets à venir contemplent par exemple, les futures activités minières à Sangarédi et Daramagnaki, les futures activités ferroviaires le long du corridor Sangarédi-Kamsar, les futures activités dans la zone portuaire de Kamsar.

<sup>2</sup> A noter que les activités portuaires désignent l'ensemble des activités menées dans la zone de l'île de Kamsar, les stations de pompage d'eau (Boké et Kolaboui), les zones d'extraction de sable (Bintimodia), les ports et le débarcadère de Kamsar.

	<b>PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</b> <b>2022-25</b> <b>VERSION RÉSUMÉE</b>		Date:	31/01/2024	Printed:
	Doc. Ref.:	D390-SOC-PLN-005_EN_V00_Rev2	Page No.	7 of 21	

## 2.3 Vue d'ensemble des communautés directement impactées<sup>3</sup>

La communauté touchée dans la zone minière de la CBG se trouve principalement à Sangarédi, avec une population d'environ 54 000 habitants et une population rurale de plus de 16 000 personnes<sup>4</sup>.

Le corridor ferroviaire du projet comprend la ville de Boké, qui est le centre administratif de la région, où se trouvent à la fois le Gouverneur et le Préfet.

La population de la zone portuaire de Kamsar est estimée à 134 000 personnes (2015), <sup>5</sup>y compris la ville de Kamsar, une zone de logements et de services destinée principalement aux employés de la CBG et à leurs familles, et le village de Kamsar, noyau urbain et quartiers périphériques. Il y a deux ports de pêche artisanale (Port Fory et Port Néné) ainsi que plusieurs sites de débarquement le long de l'estuaire du Rio Nunez près de Kamsar.

### 2.3.1 Groupes vulnérables

Les groupes vulnérables comprennent les personnes qui, en raison de leur sexe, de leur appartenance ethnique, de leur âge, de leur handicap physique ou mental, de leur désavantage économique ou de leur statut social, peuvent être plus diversement impactés par le projet que d'autres et/ou qui peuvent être limitées dans leur capacité à s'engager dans le projet et à revendiquer des avantages de développement pertinents.

Sur cette base, les groupes suivants ont été identifiés comme potentiellement vulnérables :

- Femmes chefs de famille (y compris les veuves)
- Personnes handicapées ou souffrant de maladies chroniques
- Les personnes âgées
- Ménages sans terre ou en situation d'insécurité alimentaire

---

<sup>3</sup> En plus des communautés directement impactées, il y a des communautés dans la zone d'influence de la CBG qui ont le potentiel d'être indirectement impactées par les impacts cumulatifs, en raison de leurs attentes non satisfaites à l'égard de l'entreprise et ainsi de suite.

<sup>4</sup> Source : Etude d'impact social et environnementale du projet d'expansion de la mine de la CBG. (2018)

<sup>5</sup> <https://www.city-facts.com/port-kamsar> Consulté le 29 novembre 2021.

	<b>PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</b>		<b>Date:</b> 31/01/2024	<b>Printed:</b>
	<b>2022-25</b>			
	<b>VERSION RÉSUMÉE</b>			
<b>Doc. Ref.:</b>	D390-SOC-PLN-005_EN_V00_Rev2	<b>Page No.</b>	8 of 21	

## 2.4 Risques et impacts du projet CBG

Les opérations de la CBG s'articulent autour de trois zones : les mines de Sangarédi, les zones entourant la ligne de chemin de fer qui relie les mines au port et la zone portuaire.

Les EIES des différents projets de la CBG ont permis d'identifier des risques ou des impacts potentiels en matière d'environnement, de santé, de sécurité et socio-économiques pour les communautés dans les zones d'opérations, tels que des accidents, des perturbations du sol, une augmentation de la pollution de la poussière et de l'air, une augmentation du bruit et des vibrations, des attentes non satisfaites, etc.

## 3. CADRE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

### 3.1 Exigences de l'état Guinéen

Cette section résume les exigences nationales en matière d'engagement des parties prenantes qui sont intégrées dans les lois et réglementations générales et spécifiques dans les domaines de l'exploitation minière, de l'environnement, de l'utilisation des terres et autres, tels que :

**Le Code minier de 2011, modifié en 2013**, qui comprend diverses dispositions relatives à l'engagement des parties prenantes pendant toutes les phases d'un projet minier ;

**Le Code foncier et de la propriété de 1992** qui régleme les questions liées à la propriété ;

**Le Code des communautés locales de 2006** dont le principal résultat est que la communauté locale, en tant que personne morale, doit être impliquée dans les questions liées aux intérêts des groupes affectés par la mise en œuvre du projet ;

**Le Code de Protection et de valorisation de l'Environnement de 1989** qui **réglemente** l'incidence des études d'impact sur l'équilibre écologique guinéen, le cadre et la qualité de vie humaine et l'incidence de la protection de l'environnement en général ;

**L'Accord minier entre la CBG et la Guinée.**

### 3.2 Normes de performance SFI

Selon la norme de performance 1 de la SFI sur l'évaluation et la gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux, l'engagement des parties prenantes est

	<b>PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</b> <b>2022-25</b> <b>VERSION RÉSUMÉE</b>	<b>Date:</b> 31/01/2024	<b>Printed:</b>
	<b>Doc. Ref.:</b> D390-SOC-PLN-005_EN_V00_Rev2	<b>Page No.</b>	<b>9 of 21</b>

un processus continu qui implique l'analyse des parties prenantes, la planification, la divulgation et la diffusion d'informations, la consultation et la participation éclairée, la gestion des plaintes, les communications externes et le reporting continu aux communautés impactées.

### 3.3 Valeurs sous-jacentes

En alignement avec les politiques nationales et avec les normes de performance de la SFI, la CBG s'engage à promouvoir et à garantir un engagement efficace des parties prenantes basé sur des valeurs telles que l'inclusion, la sensibilité au genre, la participation efficace, la gestion des plaintes, l'engagement envers la documentation et l'engagement de l'entreprise envers l'engagement des parties prenantes.

## 4. PARTIES PRENANTES DE LA CBG

### 4.1 Identification des parties prenantes

La SFI définit les parties prenantes comme « les personnes ou les groupes qui sont directement ou indirectement impactés par un projet, ainsi que ceux qui peuvent avoir des intérêts dans un projet et/ou la capacité d'influencer son résultat, positivement ou négativement. Les parties prenantes peuvent inclure des communautés ou des individus impactés localement et leurs représentants formels et informels, des autorités gouvernementales nationales ou locales, des chefs communautaires/religieux, des organisations communautaires, la communauté universitaire ou d'autres entreprises. Ces groupes peuvent également être appelés parties prenantes externes.

L'identification d'un large éventail de parties prenantes potentielles liées aux projets de CBG a été réalisée au cours des premières étapes des projets, sur la base de l'EIES et d'autres études. L'expérience acquise au fil des ans a permis à la CBG de réévaluer et d'affiner la liste des parties prenantes pertinentes pour son plan d'engagement des parties prenantes.

Les parties prenantes externes comprennent les communautés directement impactées, les entités gouvernementales nationales et locales, les organisations nationales et internationales, les médias, les instituts de recherche, les autres entreprises et les entrepreneurs.

Les associations communautaires et autres groupes informels de femmes, de jeunes, de personnes en situation de handicap ou d'autres personnes représentant les intérêts des groupes vulnérables identifiés dans le SEP sont également pris en compte.

	<b>PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</b> <b>2022-25</b> <b>VERSION RÉSUMÉE</b>	<b>Date:</b> 31/01/2024	<b>Printed:</b>
	<b>Doc. Ref.:</b> D390-SOC-PLN-005_EN_V00_Rev2	<b>Page No.</b>	<b>10 of 21</b>

En plus des communautés directement impactées, il y a des communautés dans la zone d'influence de la CBG qui ont le potentiel d'être indirectement impactées par les impacts cumulatifs, en raison de leurs attentes insatisfaites à l'égard de l'entreprise et ainsi de suite.

La liste des parties prenantes de la CBG est mise à jour chaque année.

## 4.2 Cartographie des parties prenantes

L'analyse cartographique évalue l'impact du projet sur les parties prenantes, y compris les parties prenantes qui ne sont pas directement impactées, mais qui ont une influence et un intérêt qui pourraient affecter les opérations.

L'analyse consiste à comprendre, dans un premier temps, les impacts que le projet a sur les parties prenantes. Dans un second temps, il est nécessaire d'analyser et de cartographier les parties prenantes qui ne sont pas impactées par les opérations de la CBG mais qui ont une influence et un intérêt susceptibles d'affecter les opérations. En cartographiant les parties prenantes de cette manière, la CBG est en mesure d'évaluer la motivation des parties prenantes et de déterminer le niveau et le type d'engagement requis avec chaque partie prenante, ainsi que de planifier des activités d'engagement ciblées en conséquence.

Sur la base des résultats de l'analyse des parties prenantes, les parties prenantes suivantes ont été identifiées comme clés, parmi d'autres: les communautés directement impactées et leurs représentants, les ministères, les représentants des gouvernements locaux, les ONG, les prêteurs.

## 5. PROGRAMME D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

### 5.1 Activités d'engagement des parties prenantes réalisées à date

**Engagement auprès des communautés directement impactées.** A date, le processus d'engagement a impliqué la divulgation de l'information sur le projet, la consultation et la participation liées aux phases du cycle de projet mises en œuvre à ce jour : la portée, la planification, la construction et les opérations.

- Des réunions de consultation régulières avec les communautés minières, portuaires et ferroviaires afin de fournir de l'information, de répondre aux préoccupations des parties prenantes et de définir des stratégies de mobilisation subséquentes.
- Les méthodes ont compris des présentations, des ateliers/discussions et des visites itinérantes.

	<b>PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</b> <b>2022-25</b> <b>VERSION RÉSUMÉE</b>	<b>Date:</b> 31/01/2024	<b>Printed:</b>
	<b>Doc. Ref.:</b> D390-SOC-PLN-005_EN_V00_Rev2	<b>Page No.</b>	<b>11 of 21</b>

## Engagement avec le gouvernement et les autorités locales.

- Consultation des ministères, des gouverneurs, des préfets, des sous-préfets et des maires et de leurs équipes respectives.
- Autorités locales impliquées dans la gestion et la résolution des plaintes dans les zones d'opérations de la CBG.

## Engagement avec les ONG locales et les organisations communautaires / la société civile.

- Processus d'engagement renforcé grâce à des cadres de consultation communautaire et à des réunions périodiques et ciblées.
- Engagement par le biais de programmes de développement communautaire.
- Les activités d'engagement spécifiques à la réinstallation et à la restauration des moyens de subsistance sont encadrées par le CPR et les PRMS et font partie de la stratégie globale d'engagement des parties prenantes de la CBG.
- La publication des EIES du projet a permis à l'ensemble des parties prenantes d'être informées des risques et des impacts prévus du projet. cette documentation continue d'être accessible au public sur le site Web de la CBG pour que les parties prenantes puissent s'y référer.

## 5.2 Objectifs du SEP 2022-25

Les objectifs de ce SEP 2022-25 sont les suivants :

- Promouvoir et fournir des moyens efficaces pour un engagement adéquat avec les communautés impactées par le projet et les autres parties prenantes tout au long du cycle du projet, et répondre à leurs préoccupations en conséquence.
- Obtenir et maintenir l'appui de la communauté pour le projet et la licence sociale d'opérer en engageant différentes formes de dialogue avec les intervenants sur l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées.
- Promouvoir l'amélioration de la performance environnementale et sociale par un engagement efficace.

## 5.3 Activités d'engagement des parties prenantes planifiées

Les activités de mobilisation des parties prenantes sont alignées sur les phases du cycle du projet : conception, construction, exploitation, réduction des

 DEPUIS 1963	<b>PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</b> <b>2022-25</b> <b>VERSION RÉSUMÉE</b>	<b>Date:</b> 31/01/2024	<b>Printed:</b>
	<b>Doc. Ref.:</b> D390-SOC-PLN-005_EN_V00_Rev2	<b>Page No.</b>	<b>12 of 21</b>

effectifs/déclassement et désinvestissement, et sont proportionnelles aux risques et aux impacts du projet.

La CBG procède à l'élaboration annuelle de son plan d'action pour l'engagement des parties prenantes, y compris la planification détaillée des activités d'engagement des parties prenantes.

## 5.4 Thématiques couvertes par les activités d'engagement des parties prenantes

Les principaux sujets d'intérêt sont les suivants :

**Divulgarion et diffusion d'informations:** opérations, risques et impacts environnementaux et sociaux, exploration, réhabilitation, réinstallation et restauration des moyens de subsistance, impacts environnementaux, dragage, entretien des infrastructures et sécurité ferroviaire

**Consultation et participation :** place et rôle de la communauté dans les activités minières, ferroviaires et portuaires, participation de la communauté dans les processus de surveillance environnemental et de la restauration des des moyens de subsistance

**Collaboration :** mise en œuvre collaborative des mesures d'atténuation, participation communautaire à la réhabilitation, à l'amélioration des PRMS, au dragage, aux carrières, participation aux activités de sensibilisation à la sécurité ferroviaire, surveillance et réhabilitation

**Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) et procédure de gestion des doléances communautaire:** MGP, résolution des plaintes, suivi et clôture, doléances communautaires et programmes de développement communautaire

**Rapports et collecte du feedback des communautés impactées:** changements socio-économiques, environnement, biodiversité, bruit, vibrations, qualité de l'air et de l'eau et dynamitage

## 5.5 Niveaux, méthodes, fréquence et autres considérations pour un engagement efficace des parties prenantes

**Niveaux.** Se produit à tous les niveaux, du niveau national au niveau communautaire et implique toutes les parties prenantes de la CBG identifiées.

**Méthodes.**

- Méthodes en face à face
- Médias écrits, visuels, audio, sociaux et autres

	<b>PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</b> <b>2022-25</b> <b>VERSION RÉSUMÉE</b>	<b>Date:</b> 31/01/2024	<b>Printed:</b>
	<b>Doc. Ref.:</b> D390-SOC-PLN-005_EN_V00_Rev2	<b>Page No.</b>	<b>13 of 21</b>

Les communications sont rédigées dans une langue dans laquelle les parties prenantes sont à l'aise et s'adressent aux membres analphabètes de la communauté qui en dépendront. Le matériel écrit sera produit dans des formats qui répondent aux niveaux d'alphabétisation de la communauté.

**Fréquence.** Déterminé par le niveau d'impact, d'intérêt et d'influence sur les opérations de CBG.

## 5.6 Considérations spéciales pour l'engagement au niveau communautaire

Le projet s'engage avec des leaders formels et informels qui détiennent la confiance de la communauté et par lesquels ils se sentent représentés, en particulier en ce qui concerne les membres vulnérables de la communauté.

L'entreprise, va, par le biais d'études de perception et/ou d'études de référence :

- Identifier les leaders (formels et informels) ;
- Évaluer la qualité de la relation entre la CBG et la communauté ;
- Identifier les défis qui doivent être surmontés grâce à la mobilisation des parties prenantes ;
- Établir l'endroit où se tiendront généralement les réunions au sein de la communauté ; et
- Identifiez les principaux groupes vulnérables, la proportion de la population qu'ils représentent et les associations ou groupes potentiels qui les représentent dans la communauté, ainsi que le lieu et le moment de leur choix pour se rencontrer, si des réunions distinctes sont nécessaires

Pour les leaders informels, les points suivants doivent être pris en compte :

- Niveau d'influence dans la communauté
- Capacité de communiquer avec la communauté
- Niveau de confiance de la communauté dans les leaders
- Niveau de participation à la gestion des préoccupations ou des plaintes de la communauté
- Capacité des leaders à comprendre les messages externes véhiculés

**Perspective de genre.** La CBG va travailler pour l'inclusion et la participation effective des femmes aux activités d'engagement communautaire par le biais de la sensibilisation et de l'information, tout en veillant à ce que les femmes ne soient pas considérées comme un groupe commun, reconnaissant que différents aspects de l'inégalité entre les genres se manifestent différemment au cours de la vie et des circonstances des femmes.

	<b>PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</b> <b>2022-25</b> <b>VERSION RÉSUMÉE</b>		<b>Date:</b> 31/01/2024	<b>Printed:</b>
	<b>Doc. Ref.:</b> D390-SOC-PLN-005_EN_V00_Rev2	<b>Page No.</b> 14 of 21		

**Autres groupes vulnérables.** Les activités de mobilisation comprendront des mesures différenciées pour permettre la participation effective des personnes identifiées comme vulnérables. L'équipe des relations communautaires organisera des réunions d'engagement des parties prenantes, en tenant compte des conditions particulières des groupes vulnérables, en veillant à ce que cet engagement se déroule dans des endroits où ils se sentent à l'aise et où ils peuvent s'exprimer librement.

### **Considérations générales supplémentaires.**

Les normes et protocoles culturels seront intégrés dans toutes les formes de communication et d'engagement avec les parties prenantes. Il s'agit notamment de parler dans la langue locale, de respecter les protocoles culturels locaux, les fêtes traditionnelles et les cérémonies communautaires, ainsi que les lieux qui sont considérés comme sacrés ou de valeur pour la communauté, et d'évaluer s'il existe des normes spéciales supplémentaires qui devraient être observées dans chaque communauté.

## **6. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES**

L'objectif du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) est de gérer toutes les plaintes de la communauté. La portée du MGP inclut toutes les plaintes potentielles qui pourraient survenir à la suite des opérations quotidiennes de la CBG et de ses sous-traitants, ainsi que des processus de réinstallation et de restauration des moyens de subsistance associés aux opérations de la CBG. Le MGP est ouvert à toute partie prenante externe pour toute question liée aux communautés affectées.

Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) garantit que les plaintes sont reçues, enregistrées et résolues dans un délai défini, et que les actions correctives appropriées sont mises en œuvre.

Les plaintes peuvent être soumises à l'équipe RC, à d'autres employés de la CBG ou via un tiers (y compris les autorités locales, les sous-traitants, etc.).

Les plaintes sont classées comme suit :

- **Level 1 – Plaintes sans impacts** - nécessité de clarifier les informations, d'accélérer la réalisation des activités communautaires retardées, etc., et sont facilement résolues compte tenu de leur simplicité.
- **Level 2 - Plaintes à impact limité** - fait référence à des situations à impact et gravité limités qui ne causent pas de préjudice majeur aux communautés;

	<b>PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</b> <b>2022-25</b> <b>VERSION RÉSUMÉE</b>	<b>Date:</b> 31/01/2024	<b>Printed:</b>
	<b>Doc. Ref.:</b> D390-SOC-PLN-005_EN_V00_Rev2	<b>Page No.</b>	<b>15 of 21</b>

- **Level 3 – Plaintes à impact significatif** - fait référence à des situations qui causent un préjudice majeur aux communautés, comme la perte de biens communautaires importants ou la pollution des ressources naturelles de la communauté.

Les plaintes sont également identifiées par catégories de secteurs et de sous-secteurs, à savoir :

- **Sécurité** : dynamitage/fissures, sécurité routière et ferroviaire, sécurité maritime
- **Environnement** : pollution de l'air/de l'eau, qualité de l'air/poussière, bruit, vibrations, autres
- **Facteurs socio-économiques** (hors réinstallation) : accès à l'eau, accès à l'électricité, emploi, infrastructures sociales de base
- **Réinstallation / occupation du territoire** : infrastructure de remplacement, indemnisation, PRMS, enquête, inventaire des biens, éligibilité

### RÉSUMÉ DES DÉLAIS DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Réception, classement, enregistrement de la plainte au registre des plaintes	3 jours
Accusé de réception de la plainte délivré au plaignant	2 semaines
Pour les plaintes les moins complexes : enquêtes, analyse et traitement, mise en œuvre d'actions correctives et clôture	1 mois
Pour les plaintes plus complexes : enquêtes, analyse et traitement, Mise en place d'actions correctives et clôture	3 mois
Pour les plaintes plus complexes pour lesquelles la mise en œuvre des actions correctives et la clôture ne peuvent être achevées dans un délai de trois mois	3 mois plus le plan d'action

L'accès et l'utilisation du GMP n'entraîneront aucun coût ni conséquence. L'utilisation du GMP de la CBG n'exclut pas l'utilisation d'autres instances judiciaires ou non judiciaires par les populations affectées.

Les points importants qui seront abordés au cours de la période 2022-2025 afin de maximiser les possibilités d'utilisation et l'efficacité du GMP sont d'assurer une large diffusion et une large compréhension du GMP à tous les niveaux de la communauté, y compris les autorités locales, et d'améliorer l'efficacité de la gestion des plaintes et la réactivité envers les communautés.

Des informations sur le GMP ont été et continueront d'être diffusées auprès des communautés impactées, y compris des groupes vulnérables, et des autorités locales.

	<b>PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</b> <b>2022-25</b> <b>VERSION RÉSUMÉE</b>		Date: 31/01/2024	Printed:
	Doc. Ref.: D390-SOC-PLN-005_EN_V00_Rev2	Page No.	16 of 21	

## 7. PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES AU SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Des comités de suivi environnemental sont créés et gérés conjointement par la CBG et les communautés affectées pour un suivi environnemental participatif.

Les objectifs des activités participatives de suivi environnemental sont les suivants :

- a) Permettre à la CBG d'améliorer la quantité et la qualité d'informations sur les principaux problèmes et impacts environnementaux auxquels les communautés ont accès ;
- b) Éviter les fausses déclarations et la désinformation dans les communautés sur les impacts opérationnels de la CBG ;
- c) Gérer les désaccords entre l'entreprise et la communauté afin d'éviter l'escalade des conflits ; et
- d) Donner aux communautés les moyens d'assumer la responsabilité de leur propre développement.

Les questions environnementales à couvrir sont le dynamitage, les vibrations, le bruit, la poussière, la qualité de l'air et de l'eau.

Un comité de surveillance environnementale sera créé dans chaque zone et les membres seront formés pour assumer efficacement leurs responsabilités. Le Comité sera composé des :

- Représentants des zones désignés par les communautés elles-mêmes
- Représentants de l'équipe de suivi environnementale de la CBG
- Représentant(s) de l'équipe RC
- Représentant(s) des services déconcentrés des collectivités territoriales

La CBG veillera à ce que les comités représentent différents groupes sociaux, y compris les groupes vulnérables.

Des réunions trimestrielles auront lieu avec les comités à l'échelle communautaire pour mener à bien ces activités. Les résultats seront partagés d'une manière non technique et culturellement appropriée avec toutes les communautés concernées.

## 8. RESSOURCES

Les activités de mobilisation sont animées par une équipe multidisciplinaire possédant un large éventail de compétences. L'équipe des relations communautaires (RC) est responsable de la gestion en temps opportun des activités d'engagement des parties prenantes, conformément aux objectifs stratégiques de la CBG et dans le

	<b>PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</b> <b>2022-25</b> <b>VERSION RÉSUMÉE</b>	<b>Date:</b> 31/01/2024	<b>Printed:</b>
	<b>Doc. Ref.:</b> D390-SOC-PLN-005_EN_V00_Rev2	<b>Page No.</b>	<b>17 of 21</b>

respect des budgets alloués. Les fonctions de gestion sont donc conçues pour garantir que l'équipe soit organisée dans les différentes zones géographiques associées aux opérations de la CBG (mine, rail et port), en fonction de la charge de travail de l'engagement des parties prenantes à différents moments.

## 9. DOCUMENTATION, SUIVI ET REPORTING

Toutes les formes d'engagement avec les parties prenantes sont systématiquement documentées par le personnel de la CBG mettant en œuvre des activités avec les parties prenantes. Des copies des procès-verbaux sont produites et partagées avec les intervenants participants, quand cela est pertinent.

La CBG surveille les progrès et l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes.

- Les progrès sont suivis en comparant les plans aux activités mises en œuvre par l'équipe RC.
- L'efficacité est évaluée par différents canaux, notamment les commentaires lors de réunions communautaires, les plaintes signalées dans le cadre du GMP et les enquêtes de base/de perception.

Pour suivre la mise en œuvre et l'efficacité du PEP, la CBG évalue des indicateurs liés aux réunions communautaires, aux sujets abordés et à la connaissance et à la compréhension du PEP.

Toute l'information découlant de ces processus et outils est utilisée pour rendre compte à la haute direction des progrès et des effets des activités d'engagement des parties prenantes et pour suggérer des ajustements aux systèmes de gestion et aux activités d'engagement des parties prenantes, le cas échéant.

Afin d'améliorer constamment la relation de collaboration établie avec les parties prenantes externes et d'assurer leur participation, la CBG met en place des mécanismes de reporting pour présenter aux parties prenantes les résultats obtenus des activités menées et discuter de leur signification. Cela peut se faire par le biais de réunions, d'événements sociaux, de présentation/démonstration des activités du projet, de réunions de cadres de consultation communautaire, etc.

	<b>PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES</b> <b>2022-25</b> <b>VERSION RÉSUMÉE</b>	<b>Date:</b> 31/01/2024	<b>Printed:</b>
	<b>Doc. Ref.:</b> D390-SOC-PLN-005_EN_V00_Rev2	<b>Page No.</b>	<b>18 of 21</b>



**PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES  
2022-25  
VERSION RÉSUMÉE**

**Date:** 31/01/2024

**Printed:**

**Doc. Ref.:** D390-SOC-PLN-005\_EN\_V00\_Rev2

**Page No.**

**19 of 21**



**PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES 2022-  
25  
VERSION RÉSUMÉE**

Rev. Date: 31/01/2024

Doc. Ref.: D390-SOC-PLN-005\_EN\_V00\_Rev2

Page No. 20 of 21



**PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES**  
**2022-25**  
**VERSION RÉSUMÉE**

**Date:** 31/01/2024

**Printed:**

**Doc. Ref.:** D390-SOC-PLN-005\_EN\_V00\_Rev2

**Page No.**

**21 of 21**